

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 14 mars 2017**

**Objet : Plan de financement pour le raccordement en fibre optique de l'entreprise PERREAULT située à AHUN, communauté de communes Bourgneuf Royère de Vassivière Creuse Thaurion Gartempe**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze mars à dix heures, le comité syndical du Syndicat Mixte DORSAL, dûment convoqué le 3 mars, se réunit en session ordinaire, salle du Bureau, à l'Hôtel de région, site de Limoges, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BOST, son Président.

En exercice : 15

Présents : 10 + 2 procuration

Votants : 12 Pour

Sont présents :

Mr Jean-Marie BOST (Président)  
Mr Jean-Pierre BERNARDIE (2<sup>ème</sup> VP)  
Mr Christian HANUS (4<sup>ème</sup> VP) (procuration donnée à Mr Bost)  
Mme Hélène ROME (5<sup>ème</sup> VP)  
Mr Nady BOUALY (suppléant de Mr CORREIA (6<sup>ème</sup> VP)  
Mr Yves RAYMONDAUD (7<sup>ème</sup> VP)  
Mr Alain LAGARDE (secrétaire)  
Mr Vincent GERARD (suppléant de Mme GLANDUS)  
Mr Christophe PATIER  
Mr Christian PRADAYROL (procuration donnée à Mr Bernardie)  
Mme Annie QUEYREL-PEYRAMAURE

Conseiller départemental Haute-Vienne  
Conseiller Agglo Bassin Brive  
Adjoint au Maire à la Ville de Limoges  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Corrèze  
Vice-Président Agglo Grand Guéret  
Vice-Président Conseil Départemental Hte-Vienne  
Conseiller communautaire Tulle  
Conseiller municipal de la Ville de Limoges  
Conseiller Régional  
Vice-Président Agglo Bassin Brive  
Conseillère Départementale Corrèze

Sont excusés :

Mme Valérie SIMONET (et son suppléant)  
Mr Gérard VANDENBROUCKE (1<sup>er</sup> VP)  
Mr Mathieu HAZOUARD (et son suppléant)  
Mme Hélène FAIVRE (3<sup>ème</sup> VP) (et son suppléant)

Présidente du Conseil Départemental Creuse  
Vice-Président de la Région ALPC  
Conseiller Régional  
Vice-Présidente du Conseil Départemental Creuse

**Il est exposé aux membres du Comité Syndical le rapport suivant :**

La communauté de communes Bourgneuf Royère de Vassivière Creuse Thaurion Gartempe a sollicité le syndicat mixte DORSAL afin d'étudier l'opportunité du raccordement en fibre optique de l'entreprise PERREAULT située lieu-dit Busseau Gare à AHUN.

Le tronçon de collecte optique déployé sera dimensionné pour anticiper le lien de transport FTTH entre AHUN (emplacement futur NRO) et le futur Point de mutualisation FTTH situé au lieu-dit Busseau Gare.

Cette nouvelle opération s'inscrit dans le cadre de l'axe 2bis du SDAN pilote.

Le coût de ce raccordement est estimé à 156 000 € HT. Une participation de 3 000 € est demandée à l'entreprise. Axione Limousin participe également à hauteur de 4 200 €.

Le reste à charge public est donc de 148 800 € HT.



REÇU EN PREFECTURE

le 30/03/2017

Application agréée E-legalite.com

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

NATURE DES RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
REGION NOUVELLE AQUITAINE	68 150,40 €	45,8 %
DEPARTEMENT CREUSE	40 324,80 €	27,1 %
Communauté de Communes Bourganeuf Royère CIATE	40 324,80 €	27,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>148 800,00 €</b>	<b>100%</b>

En référence à la délibération N°326 du 2 avril 2013, une contribution financière aux frais de fonctionnement sera versée par la Communauté de commune Bourganeuf Royère CIATE.

Cette contribution financière sera calculée à hauteur de **3% du montant HT des travaux réalisés**, avec un **seuil minimum de 1 000 euros et maximum de 10 000 euros**. Le calcul des contributions tiendra compte de la totalité des travaux réalisés sur le territoire concerné, dans le cadre du SDAN Pilote.

Si le seuil maximum est atteint, la contribution financière aux frais de fonctionnement pour les nouvelles opérations sus-présentées sera sans objet.

Les participations financière inscrites au plan de financement ci-dessus, représentent le **montant maximum** qui pourra être demandé aux partenaires financiers.

**Après avoir délibéré, les délégués du comité syndical, décident, à l'unanimité :**

- **la mise en œuvre de cette nouvelle opération sus-présentée,**
- **le plan de financement de cette opération tel que détaillé ci-dessus,**
- **de donner autorisation au Président pour procéder aux demandes de subventions et contributions correspondantes,**
- **de donner autorisation au Président pour signer tout acte se rapportant à cette opération.**

Jean-Marie BOST  
Président de DORSAL,



**Certifié transmis au représentant de l'Etat le**  
**Publié par affichage le :**